Nous ne nous bornerons pas à cette diminution graduelle de nos relations commerciales: la Société pour l'expansion des exportations ne fournira plus aucune aide en ce qui concerne les transactions avec l'Afrique du Sud, mesure qui touche, entre autres, l'assurance du crédit à l'exportation, l'assurance des prêts, de même que toute autre assurance relative aux investissements étrangers. Ce n'est qu'une mesure partielle mais celle-ci pourrait bien être suivie d'autres initiatives plus globales que nous étudions en ce moment. Après consultation avec les intéressés nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres.

La quatrième mesure a trait aux changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui sera divulguée ultérieurement nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Par ailleurs, nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont, en effet, toujours en vigueur bien que l'Afrique du Sud ait cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Ayant pris toutes ces mesures, nous avons encore plusieurs sujets de préoccupation concernant notre présence en Afrique du Sud, notamment les activités des sociétés canadiennes établies en Namibie. Là encore, nous avons demandé à diverses personnes, dont des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, d'étudier, dans les meilleurs délais, toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier de la part d'un régime qui, étant donné nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies, est fondamentalement illégal.

Nous étudions également la possibilité d'adopter de nouveaux codes de conduite concernant les futures investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, s'il ne fait aucun doute que la situation actuelle soit incongrue puisqu'elle permet à un régime illégal aux yeux du monde entier de collaborer, à son avantage, avec des sociétés canadiennes, il n'en reste pas moins que nous voulons être absolument sûrs de ne pas pénaliser ces sociétés dont les activités peuvent être parfaitement acceptables et, même, légitimes.

Il y a une seconde raison: nous continuons d'espérer que l'on aboutira à un règlement pacifique et satisfaisant de la question namibienne, que l'on réussira à instaurer l'égalité et le principe du droit de vote pour tous. Nous espérons y parvenir par le biais de négociations et dans le cadre de l'action que mènent les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et à laquelle le Canada s'est associé, pour dialoguer avec le gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées.

Dans le contexte de cette déclaration et dans l'espoir que je forme d'une solution pacifique au problème de la Namibie, j'exprime également le souhait du Canada que les leaders noirs de ce pays et les leaders noirs d'Afrique du Sud en général feront